Le Monde
MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

« L'essor du secteur reste une véritable révolution invisible »

ENTRETIEN | Le sociologue Jean-Louis Laville décrypte le rôle, sous-estimé, des associations dans notre modèle social

Professeur du Conservatoire national des métiers (CNAM), chercheur au laboratoire LISE (CNAM-CNRS), à l'Institut francilien recherche innovation société (Ifris), et chercheur associé au Collège d'études mondiales, Jean-Louis Laville est l'auteur de nombreux ouvrages sur les associations, dont *L'Economie sociale et solidaire* (Le Seuil, 2016). Ce spécialiste de l'innovation sociale montre comment s'est construite, en France, une illégitimité des associations, notamment au sein de la sphère politique.

Répartie entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la transition écologique et solidaire, la vie associative n'est pas mentionnée officiellement dans le gouvernement. Que pensez-vous de ce non-affichage politique ?

Cette absence renvoie à un problème de fond que l'on retrouve en France et dans d'autres pays : l'essor associatif reste une véritable révolution invisible. Pourtant, à la fin du XXe siècle et depuis le début du XXIe, le développement associatif est inédit de par l'accélération de la création d'associations et le nombre de personnes impliquées : 13 millions de bénévoles en France. 40 % de citoyens de plus de 16 ans font partie d'une ou de plusieurs associations. En outre, dans la première décennie du XXIe siècle et pour la première fois, les associations ont créé plus d'emplois que les entreprises privées. Au niveau de la vie sociale et de la dynamique économique, les associations ont pris une place qu'elles n'occupaient pas auparavant. Malgré un tassement dû aux contraintes récentes, ce bilan s'avère positif, mais les associations restent largement sous-estimées. Ce grand ensemble qui représente aussi 1 salarié du privé sur 10, soit plus de 1,8 million de salariés, n'entre pas dans les cases politico-administratives. Souvent, on envisage les associations par le petit bout de la lorgnette sans saisir l'ensemble des contributions qu'elles apportent à notre société. Il faut s'interroger sur cette étrange absence. La tendance actuelle est à la valorisation de la start-up sociale, de l'entrepreneuriat social qui représente au mieux quelques milliers de salariés. On oublie que le monde associatif est mille fois plus important quantitativement et qu'il ne se cantonne pas à une élite. Il concerne beaucoup de citoyens.

Dans la première décennie du XXIe siècle et pour la première fois, les associations ont créé plus d'emplois que les entreprises privées

Le monde politique français prend-il assez en considération les associations ?

Nous sommes là face à un paradoxe. Au regard de l'histoire politique, il est incontestable que les associations ont joué un rôle majeur dans la construction de notre modèle social. Or, ce rôle n'est pas reconnu. Pour expliquer ce paradoxe, il faut revenir sur l'Histoire. Il y a une illégitimité des associations en France plus que dans d'autres pays. Un symptôme de celle-ci est l'impossibilité d'utiliser le terme « communauté » en français. Très souvent dans les pays d'Amérique du Sud ou du Nord, d'Afrique et d'Asie, on utilise le terme « action communautaire » pour parler d'une action collective faite par les gens concernés. Ce terme provoque, en France, des allergies, car on y met tout de suite l'étiquette de communautarisme. En témoigne la sous-représentation dans les formations sociales de l'action communautaire. A ce constat, il convient d'ajouter une arrogance des grands corps d'Etat, qui se sont approprié l'intérêt général et renvoient les associations à des intérêts particuliers, comme le mépris de certains responsables économiques qui les caricaturent comme des organisations assistées, synonymes de concurrence déloyale.

Partagez-vous la réflexion de Jean-Pierre Rioux dans son ouvrage « Ils m'ont appris l'histoire de France », (Odile Jacob, 2017) : « Reconnue tardivement en 1901, l'association a été retenue pour la dernière en date des libertés publiques, mais [les Républicains de la IIIe République ne l'ont jamais reconnue] comme leur fête, comme l'expression d'ambitions sociales et contractuelles authentiques, comme une respiration naturelle et nécessaire de l'être ensemble dans une cité » ?

Cette réflexion nous fait prendre conscience que les débats politiques et économiques importants ont été jusqu'à la fin du siècle dernier focalisés sur l'opposition et la complémentarité entre marché et Etat. Ce dualisme a fait perdre leur place aux associations. Il faut donc revenir aux années 1830-1848, à la source du mouvement associationniste, bien avant la promulgation de la loi de 1901 où de nombreuses initiatives surgissent. Il s'agit d'un véritable mouvement pionnier.

C'est à ce moment-là que Pierre Leroux *[1797-1871, homme politique et philosophe, théoricien du socialisme]* introduit la notion de solidarité qu'il définit comme l'action volontaire que mènent des citoyens libres et égaux. Cette solidarité démocratique se réalise par l'association avec l'idée selon laquelle en s'unissant les uns aux autres on s'inscrit dans la dynamique démocratique. Nous sommes là dans un associationnisme solidaire. Dans ce sillage se créent des sociétés de secours mutuel qui vont permettre de répondre à des demandes de protection contre la maladie, la vieillesse ou l'invalidité. Dans le même mouvement, se mettent en place des coopérations entre des travailleurs d'un même métier et s'expriment des revendications populaires. On voit alors bien que les sphères économique, sociale et politique ne sont pas séparées. Il s'agit d'aller plus loin dans la démocratie pour lutter contre les inégalités et pour la liberté. A l'époque, les textes ouvriers citent constamment les deux termes d'*« association »* et de *« solidarité »*.

Alors comment se fait-il qu'il a fallu attendre 1901 pour que la loi encadre l'association ?

Cette vague a été stoppée en 1848 avec la fin de ce que l'on appelle en Europe « le printemps des peuples ». Une répression va s'abattre sur ces tentatives auto-organisées, car elles font peur au pouvoir établi. En outre, une invalidation symbolique issue de deux courants de pensée opposés va mettre en cause le bien-fondé de cet associationnisme initial. D'un côté, le libéralisme considère que la véritable association, c'est la société de capitaux. Pour ce courant, l'important est de réaliser le décollage industriel et le développement économique, avec une solidarité réduite à la philanthropie, à la moralisation des pauvres. Et de l'autre côté, la vulgate marxiste initiée par Friedrich Engels qui, dans son ouvrage *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, renvoie l'associationnisme à l'utopisme, à une période immature et irréaliste du mouvement ouvrier. La priorité est à une organisation très centralisée pour prendre le pouvoir. L'associationnisme est graduellement marginalisé, alors qu'il était à l'origine du mouvement ouvrier et paysan. A la fin du XXe siècle réapparaissent des formes associationnistes que l'on croyait perdues. Une renaissance qui fait écho lointain aux années 1830-1848. Les citoyens s'aperçoivent que la synergie marché-Etat a des limites. L'idéologie du progrès s'essouffle. Dans les années 1970, de nouveaux mouvements sociaux apparaissent, l'écologie et le féminisme en sont emblématiques.

Avec ces deux exemples, sommes-nous encore dans le mouvement associatif ?

Une partie du mouvement associatif s'est constituée autour de la solidarité démocratique, une autre autour de la solidarité philanthropique. Une partie a été intégrée dans l'Etat social jusqu'à développer certaines formes de clientélisme. Une autre veut renouer avec une vision de transformation sociale en s'attaquant aux problèmes de la vie quotidienne dans une multiplicité de formes, d'innovations citoyennes et de circuits courts. Cet ensemble n'est pas homogène, ce qui explique en partie la difficulté pour saisir et comprendre le monde associatif.

L'association peut-elle être un contre-modèle par rapport à l'Etat ou faut-il qu'elle reste en relation avec lui ?

On s'aperçoit que l'action publique venue du sommet n'arrive plus à être pertinente dans une société complexe. Un nouveau cadre de l'action publique devient nécessaire, qui résulte d'une coopération conflictuelle entre associations et pouvoirs publics. Aujourd'hui, sur tous les continents, on réfléchit à de nouveaux rapports entre associations et pouvoirs publics à travers la notion de coconstruction de l'action publique. C'est lorsque cette coconstruction se met en œuvre que l'on avance. Un exemple : le mouvement de la nouvelle institutionnalité, pour reprendre les termes utilisés en Catalogne et dans plusieurs villes espagnoles, où de nouvelles mairies s'allient avec les réseaux associatifs de l'économie solidaire pour concevoir des services publics non au rabais mais reconnus et nécessaires à la respiration de la ville. Un autre exemple nous vient du Québec où, après quarante ans de tâtonnements, il existe un nouveau service public de la petite enfance formé par les associations. Les pouvoirs publics assurent par leur financement une égalité d'accès et ce sont les associations elles-mêmes qui organisent les services.

Vous développez une réflexion sur vitalité démocratique et vitalité associative. Pouvez-vous en expliquer les fondements ?

On peut faire mille reproches aux associations. On sait qu'elles sont nombreuses à ne pas avoir de fonctionnement démocratique, mais elles restent les formes les plus accessibles pour une action citoyenne, pour croiser des expériences, pour inventer des solutions à des problèmes non résolus, pour concrétiser une attention à l'autre. Comme l'ont dit les sociologues Alexis de Tocqueville (1805-1859) et John Dewey (1859-1952), la grande énigme contemporaine, ce n'est pas l'individualisme, mais les raisons pour lesquelles les personnes s'associent. C'est pourquoi les liens entre associations et démocratie doivent être au cœur de la recherche et de l'action si l'on veut aller vers une société qui admet la diversité et s'enrichit de la pluralité. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BUFFIER

Le grand rendez-vous annuel

« Avec plus de 4 500 visiteurs, ce forum est le plus important rendez-vous national du monde associatif », affirme Sophie Rouxel, la commissaire générale du Forum national des associations & fondations. *« On y vient en premier lieu pour la formation. C'est une occasion unique de trouver sur un même lieu tous les experts et d'y recueillir leurs conseils »*, indique-t-elle. Cette 12e édition regroupe, en effet, 70 partenaires et exposants, mais aussi 70 conférences et ateliers, ainsi que 300 experts du secteur. Comme chaque année, une thématique forte se dégage du forum. En cette édition 2017, les interrogations sur les conséquences de la suppression des emplois aidés au seuil du quinquennat d'Emmanuel Macron occupent les esprits. Un sujet débattu dans toutes ses implications par pas moins de 33 plénières et conférences. Le thème de l'entrepreneuriat social, les relations entre associations et monde de l'entreprise seront aussi à l'ordre du jour. Il y aura également des ateliers sur des aspects pratiques de la vie associative, comme « Remplir efficacement une demande de subvention » ou « Dix clés pour réussir votre collecte en ligne ». Deux grandes nouveautés pour cette année : un stand Google et un atelier Facebook. La transition numérique bouleverse la vie associative tant dans la gestion de son activité face aux nouvelles formes de bénévolat et d'engagement que dans la recherche de dons et de soutiens. Plusieurs conférences – telles que « Comment le numérique change l'action ? » ou « Booster votre association grâce à la communication » – seront ainsi axées sur cette problématique,.

EXTRAITS

Les préconisations monétaristes adoptées par les gouvernements depuis les années 1980 et axées sur le « tout-marché » ont perdu de leur crédibilité auprès des populations auxquelles des sacrifices sont demandés sans fin. C'est donc un nouveau discours qui se profile, celui d'une relégitimation du capitalisme par sa capacité à s'autoréformer enrôlant au passage les associations qui devraient se professionnaliser en matière de gestion pour devenir « social business » (...). Cette conception est très séductrice pour un certain nombre de responsables associatifs qui se sont engouffrés dans ce « managérialisme » pour améliorer leur fonctionnement. A cela s'ajoute la théorisation d'une nouvelle philanthropie, la « venture philanthropy » (...). Ce scénario met les associations au service d'un capitalisme moralisé (...). Plus largement, la valorisation de la société civile est confondue avec une volonté de diminution de l'intervention publique.

On considère les associations non dans une dépendance aux entreprises privées, mais dans une subordination au service public. Leur instrumentalisation au service d'objectifs fixés par les tutelles publiques peut dans ce cas servir à mettre en place des solutions au moindre coût. La modernisation de l'Etat implique de rationaliser les associations par leur regroupement, ce qui va de pair avec leur confinement dans une fonction de prestataires de services, de plates-formes techniques. La baisse des coûts est l'objectif prioritaire et l'évaluation est rabattue sur la standardisation des résultats, ce qui n'autorise plus guère les associations à innover ou à coélaborer l'intérêt général (...). Les domaines prioritaires restent publics, mais ils sont complétés par un secteur associatif devenu sous-traitant. »

On se repose d'abord sur la reconnaissance d'un troisième pôle économique qui peut se structurer à partir du regroupement entre économie sociale et économie solidaire (...). L'économie sociale et solidaire peut s'articuler avec une économie marchande régulée (...). Dans cette option, les associations ne pallient pas le désengagement de l'Etat, au contraire, elles questionnent le service public dans le sens d'un renouvellement de ses modalités d'intervention (...). Néanmoins, toutes ces transformations (...) ne peuvent advenir que si les associations se revendiquent comme espaces publics de la société civile (...). Les associations (...) ne sont pas seulement des entreprises (...). L'idée est qu'une politique publique (...) se construit dans un dialogue à la fois conflictuel et constructif avec les associations de la société civile. Tout un ensemble d'expériences permet d'aller dans le sens d'une coconstruction des politiques publiques à partir d'associations dont l'activité délibérative est assumée.

« L'ASSOCIATION. SOCIOLOGIE ET ÉCONOMIE », DE JEAN-LOUIS LAVILLE, RENAUD SAINSAULIEU (FAYARD, 2013), PAGES 413 À 417